

Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle Jean-Claude GEORGES, le 19 juillet 2018 à 19 heures 00.

PRÉSENTS : JOURDAN C, COURTADON J, FINCK M, POTIGNAT J, LAPLACE R, MANILLERE B, BECOUSE G, DUBESSET C, MORIN C.

PROCURATION : BLANCHER P à JOURDAN C.

ABSENTS : GUY C, LORIEUX D, NAGY H.

Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Le programme de voirie pour cette année est le suivant :

- chemin de l'Héritage,
- chemin de la Courie,
- chemin du Prieuré,
- chemin du Bois Menu,
- purges diverses (Lachenaud, place de la Mairie, les Graves).

Trois entreprises ont été consultées. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juin 2018 pour étudier les devis. Après analyse, l'entreprise EUROVIA a proposé, pour des prestations équivalentes, l'offre la moins-disante pour un montant de 86 547,00 € HT (103 856,40 € TTC).

POUR : 10 voix (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Regroupement des écoles : autorisation de dépôt du permis de construire

Le permis de construire va être déposé prochainement par Monsieur Jean-Paul CRISTINA, Architecte.

Une délibération est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR : 10 voix (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La mairie est en attente de l'étude de l'ADUHME pour le chauffage.

Regroupement des écoles : choix du bureau d'études géotechnique

L'architecte, Monsieur CRISTINA, a consulté trois bureaux d'études pour une mission géotechnique, la synthèse des offres est la suivante :

GINGER CEBTP	1 750,00 € HT
SIC INFRA 63	1 490,00 € HT
ALPHA BTP NORD	2 180,00 € HT

L'offre de SIC INFRA 63 d'un montant de 1 490,00 € HT est retenue.

POUR : 10 voix (dont 1 procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SIAD : subvention d'équilibre

Messieurs MANILLERE et BECOUSE ont assisté au Comité Syndical du 09 juillet 2018. Il est rappelé les difficultés récurrentes de trésorerie auxquelles le SIAD de Puy-Guillaume doit faire face depuis quelques années, en raison notamment de la non prise en charge par l'ARS de la totalité des actes infirmiers dispensés auprès des patients du service et du décalage répétitif des paiements des heures APA par le Conseil Départemental.

En conséquence, les moyens alloués par le Conseil Départemental, l'ARS et les communes ne permettent plus au SIAD d'assumer la totalité de ses charges de fonctionnement.

Les communes étant à l'origine de la création du SIAD, il a été proposé lors du Comité Syndical le vote d'une subvention d'équilibre afin de pallier le déficit 2017 du service d'aide à domicile. La répartition par commune est la suivante :

COMMUNES	Nbre d'habitants 60%	Potentiel fiscal 10%	Nbre de bénéficiaires moyenne 2015/2016/2017 30%	Montant Nbre d'habitants	Montant Potentiel fiscal	Montant Nbre de bénéficiaires	TOTAL
Montant à répartir				84 000,00	14 000,00	42 000,00	
BAS ET LEZAT	320,00	407,70	3	2 209,07	766,14	300,00	3 275,21
BEAUMONT LES RANDAN	301,00	407,80	7	2 077,91	766,33	700,00	3 544,23
CHARNAT	221,00	289,70	13	1 526,64	544,40	1 300,00	3 370,04
CHATELDON	791,00	583,10	41	5 460,55	1 095,74	4 100,00	10 656,30
LACHAUX	285,00	307,50	14	1 967,46	577,84	1 400,00	3 945,30
LIMONS	717,00	411,60	26	4 949,70	773,47	2 600,00	8 323,17
MONS	521,00	370,10	19	3 596,65	695,48	1 900,00	6 192,13
NOALHAT	252,00	315,00	3	1 739,64	591,94	300,00	2 631,58
PASLIERES	1 571,00	358,60	37	10 845,17	673,87	3 700,00	15 219,04
PUY GUILLAUME	2 704,00	1 519,00	158	18 666,67	2 854,46	15 800,00	37 321,12
RIS	806,00	336,70	18	5 564,10	632,72	1 800,00	7 996,82
SAINT ANDRE LE COQ	534,00	420,10	6	3 686,39	789,44	600,00	5 075,83
SAINT CLEMENT DE REGNAT	561,00	393,70	14	3 872,78	739,83	1 400,00	6 012,61
SAINT PRIEST BRAMEFANT	918,00	451,50	18	6 337,28	848,44	1 800,00	8 985,72
SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN	1 100,00	537,10	37	7 593,69	1 009,30	3 700,00	12 302,99
VILLENEUVE LES CERFS	566,00	340,90	6	3 907,30	640,61	600,00	5 147,91
TOTAL	12 168,00	7 460,10	420,00	84 000,00	14 000,00	42 000,00	140 000,00

Le Conseil Municipal accepte de verser au SIAD une contribution supplémentaire de 12 302,99 € pour l'année 2018, sous réserve que l'ensemble des communes adhérentes soient solidaires au versement de la participation demandée.

POUR : 10 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est précisé que pour l'année prochaine le montant de la participation financière des communes serait de 10,50 € par habitant soit 11 550 € pour Saint-Sylvestre.

Attribution du logement au 4 Place de la Mairie

Suite au préavis de départ de la locataire actuelle au 31 juillet 2018, le Conseil Municipal décide d'attribuer ledit logement à un jeune couple à compter du 1^{er} août 2018. Le montant du loyer est de 283 €.

L'état des lieux de sortie et d'entrée est fixé au 1^{er} août 2018 à 18 h et 18 h 20.

Tarifs du gaz

Comme prévu lors de la dernière réunion, Madame JOURDAN a continué sa négociation avec le fournisseur habituel de la commune, BUTAGAZ. Ces différents échanges ont permis de signer un contrat permettant de profiter d'une tarification avantageuse, mise à jour mensuellement sur la base du cours du gaz.

Etude de mise à jour du diagnostic d'assainissement collectif

Une réunion de présentation de la phase de mesures par le bureau d'études C2EA aura lieu prochainement.

Protection sociale complémentaire des agents dans le domaine de la prévoyance

Madame DENIER a assisté à une réunion organisée par le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Actuellement, les agents de la collectivité bénéficient d'un contrat groupe de garantie de maintien de salaire (négocié par le Centre de Gestion). Ce contrat permet le versement, par la MNT, de leur salaire aux agents en cas d'arrêt maladie ou d'accident de travail.

Le contrat du Centre de Gestion prend fin le 31 décembre 2018 et ne sera pas remis en concurrence au 1^{er} janvier 2019 car le taux de cotisation serait plus élevé et pénaliserait les agents.

Avec l'appui du Centre de Gestion, la MNT propose que les agents adhèrent à titre individuel sous réserve que la commune continue à verser aux agents une participation financière. Jusqu'à présent la commune versait mensuellement aux agents adhérents la somme de 12 €. Le taux de cotisation reste inchangé (1,22 %).

Le Conseil Municipal accepte de maintenir cette participation.

POUR : 10 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

♦ Madame JOURDAN informe que l'opérateur ORANGE a déposé un dossier d'information en mairie pour l'installation d'une antenne relais à Champlong. A ce stade, il s'agit pour l'instant d'une simple information.

♦ Monsieur POTIGNAT fait remonter une demande de l'USSSP à savoir l'achat de filets pour le petit stade. Le Conseil Municipal souhaite avoir des devis avant de prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 17.